



Nicolas
Thieltgen

Avocat à la Cour
Brucher Thieltgen
& Partners

—
<https://www.linkedin.com/in/nicolasthieltgen/>



Pauline
Monforti

Avocate au barreau
de Charleroi

—
<http://linkedin.com/in/pauline-monforti-2a981b274>



POLITIQUE ET AVOCATURE – REGARDS CROISÉS

Politik und Anwaltschaft: **Blickwechsel**

Im Vorfeld der Europawahlen und der Wahlen in Belgien hat *Managing Lawyer* luxemburgische und belgische Rechtsanwälte und Rechtsanwältinnen befragt, die ein politisches Mandat ausüben. Wie gehen sie mit dieser Doppelfunktion um? Wie müssen sie sich kanzeleintern aufstellen? Hat ihr politisches Mandat Einfluss auf ihre Mandanten?

Eine Auswahl von Interviews, die unterschiedliche Sichtweisen vermitteln, wobei alle Ansprechpartner gemeinsam haben, dass sie starken persönlichen Einsatz zeigen.

À l'approche des élections européennes et belges, *Managing Lawyer* a souhaité sonder les avocat(e)s luxembourgeois et belges exerçant un mandat politique.

Comment gèrent-i(él)ls cette double fonction? Leur mandat politique influe-t-il leur clientèle? Quelle organisation doivent-i(él)ls engager? Florilège d'interviews qui apportent des points de vue diversifiés mais toujours avec un engagement personnel fort.



Profession



Maître Bob BIVER

Avocat à la Cour
Conseiller communal
à la Ville de Luxembourg



Maître Olivier GRAVY

Bâtonnier du barreau
de Namur
Conseiller de l'action
sociale, CPAS de Namur



Maître Tanguy LUAMBUA

Avocat au barreau
de Charleroi
Conseiller communal
à la Ville de Charleroi



Maître Danira MUSTAFIC

Avocate à la Cour
Candidate CSV aux
dernières élections 2023,
au Grand-Duché de
Luxembourg



Maître René ROBBAYE

Avocat au barreau de Namur
Professeur à l'UCLouvain et à
l'UNamur
Conseiller communal
à la Ville de Namur

Les dix mêmes questions
ont été soumises à notre panel
d'avocats belgo-luxembourgeois :

En tant que politicien.ne, quels sont
vos objectifs pour la profession d'avocat
et la Justice ? Sans tomber dans
le corporatisme, êtes-vous attentifs
aux projets d'Avocats.be et en mesure
de les soutenir ?

M^e LUAMBUA : La Justice est l'un des fon-
dements ainsi qu'une des garantes de notre
État de droit. Elle est actuellement particuliè-
rement sous tension. Manque de magistrats,
attractivité de leur profession, état des lieux
de la Justice, nécessité de certaines amélio-
rations législatives, accessibilité de la Justice,
situation carcérale catastrophique... les points
d'attention soulevés par notre profession sont
nombreux mais tellement essentiels.

M^e GRAVY : Je pense pouvoir répondre qu'en
tant que personne politique et avocat, je tente
dans le cadre de mes activités politiques de
servir de relais auprès des parlementaires sur
toutes les questions qui ont trait à notre profes-
sion. J'interpelle régulièrement des parlemen-
taires pour que des questions soient posées au
Parlement ou pour que l'attention soit attirée
sur une modification de loi ou de règlement
qui pourrait être préjudiciable à l'ensemble des

avocats. J'ai également interpellé à plusieurs
reprises Avocats.be afin qu'ils utilisent beau-
coup plus les avocats qui disposent de mandat
politique pour servir de relais dans l'intérêt de
notre profession.

M^e ROBBAYE : Je suis particulièrement sen-
sible au fonctionnement de la Justice, qui est
aujourd'hui particulièrement mauvais et, de ce
fait, attentif aux projets d'Avocats.be, que je
soutiendrai chaque fois que j'en aurai l'occasion.

Comment organisez-vous
vos deux professions ?
Un seul secrétariat ? Double agenda ?

M^e BIVER : Un secrétariat pour l'étude et un
double agenda pour les événements. Pour les
commissions communales que je préside, je
me fais épauler par un secrétaire qui m'est
attribué pour chaque commission.

M^e LUAMBUA : Un seul agenda, mais bien
rempli ! Je tâche d'avoir des plages horaires
distinctes, mais il faut parfois faire preuve de
flexibilité face aux urgences et ne pas compter
les heures. D'un côté, comme de l'autre, j'ai la
chance de travailler au sein d'équipes solides,
ce qui aide beaucoup.

M^e ROBBAYE : Mon activité politique n'est pas
une profession, car je suis seulement conseiller
communal, ce qui entraîne seulement quelques
réunions par mois. Par contre, je dois concilier
mes activités de professeur à la Faculté de
droit et d'avocat, ce qui implique de bien gérer
l'agenda. Je n'ai qu'un seul agenda, pour éviter
tout problème.

Vous interdisez-vous de soumissionner
certains marchés ou refusez-vous
certains dossiers par conflit d'intérêts ?
Mettez-vous en place des procédures
spécifiques ?

M^e GRAVY : Chaque fois qu'un dossier peut
entrer en conflit d'intérêt avec mon activité
d'avocat ou politique, je le refuse systéma-
tiquement. Je considère qu'un avocat doit gar-
der une totale indépendance par rapport à son
client, et ce même s'il exerce une activité poli-
tique et que le client est un homme politique.

M^e BIVER : Je ne m'interdis pas de marché
spécifique, mais il va de soi que je ne peux
pas accepter d'affaire pour laquelle il existe un
conflit d'intérêts, voire même un probable conflit
d'intérêts. La procédure est la même que pour
tous les autres dossiers. Un tabou est naturel-
lement tout dossier pour ou contre l'Adminis-
tration communale de la Ville de Luxembourg.



« La différence principale est que, par essence, un avocat défend les intérêts d'un client, alors qu'un responsable politique doit viser l'intérêt général. »

Quels sont les points communs – et de l'autre côté – les grandes différences entre les métiers d'avocat.e et de politicien.ne ?

M^e MUSTAFIC : Pour les points communs, je dirais l'emploi de la parole pour convaincre, les débats, l'analyse des textes de loi, l'engagement pour la société. Et pour les différences, l'avocat doit convaincre un juge, le politicien quant à lui doit convaincre toute une population pour être élu.

M^e ROBBAYE : La différence principale est que, par essence, un avocat défend les intérêts d'un client, alors qu'un responsable politique doit viser l'intérêt général. Un point commun entre les deux activités consiste dans l'importance du discours, qui doit être bien construit, bien argumenté et qui a pour but ultime d'emporter l'adhésion, que ce soit celle du juge ou celle d'une assemblée.

M^e LUAMBUA : Le plus grand point commun est, pour moi, l'objectif : la défense des autres. Des deux côtés, on retrouve aussi la volonté de voir nos idées triompher et, lorsque c'est possible, la négociation pour trouver un résultat amiable. Je retiendrai également l'écoute et l'analyse attentive des situations pour proposer des solutions, avec une utilisation de la technique juridique, des écrits, des « plaidoiries ». Chaque dossier est différent, et on attend de nous d'obtenir le meilleur résultat ; au final, les ressemblances sont nombreuses !



M^e GRAVY : En tant qu'avocats nous sommes chargés d'assurer au mieux la défense des intérêts de nos clients en utilisant les règles de droit qui ont été promulguées. En qualité de politicien, nous avons la possibilité de solliciter des modifications des règles légales, le jeu politique est également un jeu d'échecs car ce qui est important lorsque des décisions doivent être prises c'est de s'assurer que nous disposons bien d'une majorité afin que le projet passe.

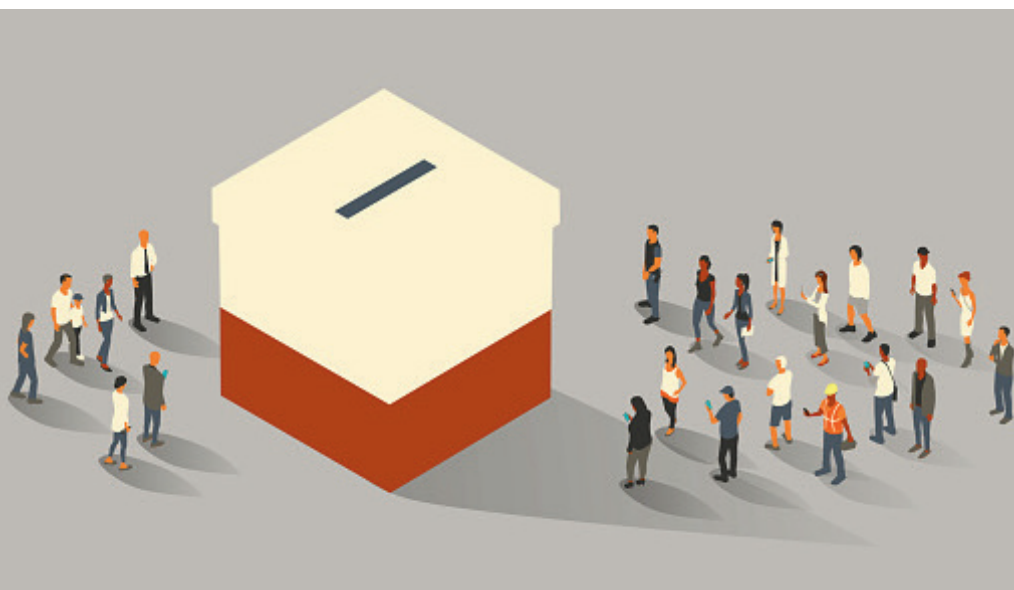
Est-ce que cette double casquette influence votre contact aux autres, et modifie leur perception de vos deux métiers ?

M^e LUAMBUA : La profession d'avocat reste positivement reconnue dans le monde politique et me permet, bien souvent, de disposer d'informations suite à des situations vécues. La vision des hommes et femmes politiques

est généralement plus négative, mais à ma connaissance, cela n'influence pas les clients qui continuent à venir me voir.

M^e GRAVY : Je pense effectivement que cette double casquette influence les contacts que nous avons avec les autres. Je pense également que, parfois, préparer en petit groupe les sujets qui sont examinés, est plus intéressant pour nourrir le débat ultérieur. C'est clairement de par ma fonction d'administrateur dans différents conseils d'administration que je suis arrivé à cette conclusion car trop souvent nous avons des débats qui ne servent à rien car aucune décision n'est prise en définitive. Je peux donc dire que mon activité politique a modifié ma manière de fonctionner en tant qu'avocat. Je suis également plus court de le cadre de mes plaidoiries surtout dans les dossiers en matière civile car ce que je retiens, c'est que, ce qui est essentiel, ce sont les écrits de procédure. Il est très difficile pour un magistrat de se souvenir pendant trois heures de tout ce qui a été plaidé

Profession



devant lui. Il faut véritablement aller à l'essentiel, en politique, il faut également avoir le mot qui permet de toucher son électorat et il est inutile d'être trop long.

Devenir politicien.ne quand on est avocat.e : une étincelle, un pas inattendu ? Ou plutôt une évolution dans le temps et un processus utile et nécessaire ?

M^e MUSTAFIC : J'ai été contactée cet été pour participer aux élections parlementaires sans avoir été auparavant en politique d'une quelconque manière. Or l'acceptation de figurer sur la liste électorale était presque naturelle, comme si j'attendais le bon moment pour marquer l'entrée en politique. De manière générale, je crois que les choses qui sont faites pour nous, viennent vers nous et non pas l'inverse. Je me rappelle aussi quand j'avais 12 ans et

que le directeur de mon lycée m'avait demandé ce que je voulais devenir ; je lui avais dit : politicienne. Il se peut donc qu'on connaisse sa vocation déjà quand on est petit.

M^e ROBBAYE : Exercer une activité politique n'est pas un processus nécessaire pour un avocat, mais comme les deux activités ont de nombreux points communs, il est assez logique de trouver nombre d'avocats dans la sphère politique.

Y a-t-il des aptitudes, des compétences requises pour être à la fois avocat.e et politicien.ne ?

M^e BIVER : La volonté d'être le mandataire d'autrui et de défendre sa cause, en droit devant les tribunaux pour ses clients, en politique pour ses électeurs.

M^e MUSTAFIC : Pour être les deux, je pense qu'il faut aimer être à l'écoute des gens, sinon on ne peut exercer ni l'un ni l'autre sérieusement. Il est encore fortement recommandé d'aimer la discussion et les débats. Enfin, il ne faut pas trop être gêné par la critique car il y en aura toujours en tant que politicien (par l'opposition) ou en tant qu'avocat (par la partie adverse).

M^e ROBBAYE : Dès l'instant où il y a cumul d'activités, il faut être capable de bien gérer son temps, de distinguer l'essentiel de l'accessoire, l'urgent de ce qui peut attendre. Il faut également accepter de perdre : ni l'avocat, ni le responsable politique ne sont certains de l'emporter dans tous les dossiers. Il est donc important d'accepter l'échec sans en être trop affecté.

D'un point de vue déontologique, est-ce que ce double mandat permet toujours à l'avocat de maintenir son indépendance ?

M^e LUAMBUA : Il faut toujours y rester attentif, mais cela ne m'a pas posé de difficultés jusqu'à présent.

M^e GRAVY : À nouveau, tout dépend de la manière dont on l'exerce. En ce qui me concerne, je considère que cette indépendance est fondamentale et je ne prendrai jamais un dossier qui pourrait avoir une connotation politique si je ne me sens pas totalement indépendant dans la défense des intérêts de mon client. Si ce n'est pas le cas, je solliciterai ma décharge immédiatement.

Profession

Quels seraient vos conseils pour débiter en droit tout en étant désireux de faire carrière en politique ?

M^e MUSTAFIC : Je pense que les dossiers traités en tant qu'avocat permettent de voir les incohérences, obstacles contenus dans les lois, et qu'une formation de contentieux général aide pour comprendre les effets de certaines dispositions contenues dans les lois ou règlements.

M^e ROBBAYE : Les premières années de la carrière d'un avocat sont difficiles et demandent un grand investissement. Je ne conseillerais certainement pas de courir deux lièvres à la fois. Après quelques années, les choses seront différentes mais à ce moment, il y a un conseil fondamental : avant toute chose, il faut soigneusement examiner ce qu'il y a à perdre et à gagner dans un projet. J'ai vu trop de responsables politiques sacrifier des choses essentielles parce qu'ils n'ont pas pesé le coût humain et social de leur engagement.

M^e LUAMBUA : Être au barreau est un privilège et apporte des expériences de vie mille fois utiles en politique. Choisir cette voie est donc déjà un pas dans la bonne direction ! Et il faut profiter de la vie du barreau dans ces multiples facettes, y compris les plus festives, une chance d'apprendre à connaître et échanger avec nos consœurs et confrères sur notre belle profession et le monde dans lequel elle s'inscrit. Après, ne surtout pas hésiter à s'intéresser et se lancer en politique.

Nos conseils

Avec l'expérience de l'avocature, la politique semblerait se présenter comme un choix naturel, mais cette démarche requiert un maintien strict de l'indépendance, une grande volonté, et le choix de toujours placer la défense des autres au premier plan.

